

COTISATIONS 2024

Les cotisations couvrent l'année civile.

Pour les nouveaux adhérents, si la décision d'adhésion est prise après le 30 juin de l'année en cours, le montant de la cotisation est divisé par 2 pour la première année d'adhésion.

COLLECTIVITÉS

**Adhésion = Part fixe + Part variable (cumulable)
plafonnée selon le nombre de compétences**

Les valeurs concernant les habitants et la puissance des réseaux de chaleur sont celles qui nous sont communiquées et peuvent être actualisées à partir des bases de données disponibles.

Plafond du montant de cotisation

pour 1 compétence	10 281 €
pour 2 compétences	14 824 €
pour 3 compétences	16 726 €
pour 4 compétences	18 100€

La compétence Énergie est offerte avec l'adhésion "Réseaux de chaleur et de froid" lorsque la collectivité est maître d'ouvrage d'un réseau de chaleur ou de froid si la cotisation réseau de chaleur et de froid est supérieure à l'adhésion à la compétence énergie seule. Elle ne compte pas comme une compétence pour le calcul du plafond.

Communes ou EPCI ou leurs groupements (hors collectivité à seul compétence Études)

Part fixe (quel que soit le nombre de compétences) :

518 €

Part variable (cumulable)

Compétence	€/hab	€/MW
Énergie	0,0084	/
Réseau de chaleur et de froid (inclus gratuitement la compétence Énergie) (*)	0,0131	10,435
Déchets	0,0084	/
Eau (**)	0,0054	/
Propreté et transition écologique	0,0042	/

(*) Le nombre d'habitants est celui des communes desservies par le réseau, et la puissance est calculée hors secours.

(**) Tarif préférentiel valable pour 2024.

La compétence Énergie est offerte avec l'adhésion "Réseaux de chaleur et de froid" lorsque la collectivité est maître d'ouvrage d'un réseau de chaleur ou de froid si la cotisation réseau de chaleur et de froid est supérieure à l'adhésion à la compétence énergie seule. Elle ne compte pas comme une compétence pour le calcul du plafond.

Collectivités à seule compétence Études

Forfait

1 403 €

Départements - Régions

Part fixe

0 €

Part variable (cumulable)

Compétence	€/hab
Énergie / Réseau de Chaleur et de Froid	0,0024
Déchets	0,0024
Eau	0,0018
Propreté et transition écologique	0,0013
Pack spécial 3 compétences	0,0055
Pack spécial 4 compétences (Énergie, Déchets, Eau et propreté)	0,0068

PARTENAIRES

Adhésion = Forfaitaire, en fonction du chiffre d'affaires*

Chiffre d'affaires (ou budget)	Cotisation
< à 0,5 million d'€	582 €
> à 0,5 million à 1,5 millions d'€	777 €
>1,5 millions à 4,5 millions d'€	1 500 €
> 4,5 millions à 10 millions d'€	2 294 €
> 10 millions à 50 millions d'€	3 445 €
> 50 millions à 80 millions d'€	5 175 €
> 80 millions d'€	7 762 €

*Le chiffre d'affaires (ou le budget) retenu est celui correspondant au n° SIREN et publié sur infogreffe pour l'année N-2.